

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe Environnement et nature

Les violences faites aux femmes ne sont malheureusement pas un phénomène nouveau mais la situation reste toujours aussi grave et les constats sont alarmants.

Selon les chiffres cités dans ce projet d'avis, il est confirmé que les violences faites aux femmes sont plus nombreuses dans les Outre-mer, ce qui était déjà souligné dans l'étude réalisée par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE (rapportée par Pascale Vion) en novembre 2014. Cette question fait également l'objet d'un plan interministériel de mobilisation qui en est à sa 5^e édition.

Nous soutenons avec vigueur les préconisations du présent avis, notamment sur la nécessité d'améliorer la connaissance des violences faites aux femmes dans les Outre-mer et de leur impact sur les enfants. À ce titre, l'exemple de Mayotte est particulièrement inquiétant avec la polygamie et des faits de violences qui concernent toutes les ethnies. Notons enfin ces trop nombreux cas de femmes et de jeunes enfants, migrants, qui ont encore moins accès que les autres aux services d'aide.

Nous soutenons également tout particulièrement:

- le déploiement prioritaire des actions de formations initiales et continues (prévues dans le 5^e Plan) dans ces territoires ;
- le renforcement des actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation, la mise en place dans les services d'urgence de toutes les collectivités du dispositif des référent.e.s « femmes victimes de violences » ;
- ainsi que l'augmentation des moyens du service public de la Justice et des aides à la reconstruction psychologique des femmes victimes de violences physiques et sexuelles dans les Outre-mer.

Les pollutions environnementales sont une autre forme d'inégalités et de violences dans certains territoires d'Outre-mer déjà repérées dans l'avis de Pierrette Crosemarie. Le Chlordécone en Martinique et en Guadeloupe ainsi que le mercure en Guyane provoquent des malformations congénitales, touchent particulièrement les femmes. Un avis de suite sur ces graves problèmes sanitaires liés aux pollutions mériterait un travail conjoint des sections affaires sociales et santé et environnement. La lutte contre ces violences doit donc aller de pair avec la déconstruction des stéréotypes de domination masculine partout et dès le plus jeune âge. Le groupe a voté pour le présent avis.